

DOSSIER DE PARTICIPATION REGISTRATION FORM



CADRE RÉSERVÉ À L'ORGANISATEUR / FOR ORGANISER'S USE ONLY

Date de réceptionRef. client.....Ref. client.....Responsable commercial.....Responsable commercial.....

Dossier à compléter et à retourner /Complete file to be returned to:

SIPSA-FILAHA & AGROFOOD 2023

Ain Allah 2 - Lot n° 7, Dely Brahim -16320 Alger - Algérie

E-mail: sipsa@sipsa-filaha.com - Tél: 213(0) 023 31 22 48 / 213(0) 0770 31 85 89 / 213(0) 0770 89 58 89

Fax: 213(0) 023 31 22 35

SOMMAIRE / SUMMARY

Présentation de votre entreprise / Presentation of your company	P 2
Droit d'inscription / Registration fee	P 5
Contraintes et environnement de votre stand / Restricting factors and environment for your stand	P 5
Surface et nature du stand demandé / Surface and nature of the stand requested	P 5
Stand intérieur / indoor stand	P 5 - 8
Stand extérieur / outdoor stand	P 8
Déclaration de co-exposant(s), firme(s) représentée(s) et marques / Subtotal co-exhibitor (s), firm (s)	
represented and brands	P 9
Mobilier Additionnel /Additional furniture rates .	P 11
Outils de Communication / communication tools	P12-14
Règlement de participation au SIPSA-FILAHA / Rules of participation at SIPSA-FILAHA	P 18-21





DOSSIER DE PARTICIPATION REGISTRATION FORM

VOTRE ENTREPRISE / YOUR COMPANY (A REMPLIR EN LETTRES CAPITALES / TO FILL IN WITH CAPITAL LETTERS)

Discount / October 1997			
Raison sociale / Company name :			
Adresse /Address :			
Code Postal / Post code : Ville / Town	Pays / Country		
Tél./ PhoneFa	3X		
E-mail:Site	internet / Website		
Secteur d'activité / Sector of activity			
Nom du responsable du dossier / Contact F	onction / FunctionTél / phone		
E-mail du contact (toutes les informations concernant votre	participation seront envoyées à cette adresse e-mail):		
Contact email (all the informations regarding your partic	cipation will be sent to this e-mail address)		
Nom du responsable de votre entreprise / Name of the ma. Tél./ Phone	nager of your company : I		
> Enseigne de stand / Stand sign (UNIQUEMENT POUR L	ES STANDS EQUIPES / ONLY FOR EQUIPPED STANDS)		
Nom de l'exposant à faire figurer sur l'enseigne de stand (20 caractères maximum) Name and country of the exhibitor to be mentioned on the stand sign (maximum 20 characters)			
VOTRE FILIER	RE / YOUR SECTOR		
Veuillez cocher votre filière de prédilection / Please check you Fruits et légumes / Fruits and vegetables « SIAFIL-EXPORT»* Tri, calibrage, emballage, marquage, conditinnement, logistique, et transformation Aviculture / Poultry « FIFAVIC » Lait / Dairy « FIPLAIT » Viandes / Meats « FINOVIAND »			
Machinisme agricole / Agricultural machinery « FIMAG »	Oléiculture / Olive growing « OLEOMED »		
Semences et plants / Seeds and seedlings « PHYTOSEM »	Pêche Aquaculture / Fisheries and aquaculture « DJAZAQUA »		
Première transformation des produits agricoles / First processing	Apiculture / beekeeping « FIFAPIC » Tomate industrielle / Industrial tomato « FIFTOM »		
of agricultural products « AGROFOOD »*	Agro écologie et produits de terroir / Agro ecology and local		
Pommes de terre / Potatoes « FP.TERRE »	products « AGROECO »		

^{*«} AGROFOOD» Filière à l'honneur / The sector of honor

VOTRE ACTIVITE

Veuillez cocher votre activité principale (cochez une seule case) :

Bâtiments d'élevage :	Alimentation pour poissons
Bâtiments et clôtures	Cultures marines et commercialisation des produits de la mer
Composants et matériaux	Navires de pêche et construction navale
Conseil et gestion de projets de construction	Matériels de traction
Equipements et installations internes pour bâtiments d'élevage :	Matériel de travail du sol
Installations internes et équipements pour logement de bétail	Matériels de semis et de plantation et maraîchage
Installations internes et équipements pour logement de volailles	Matériel d'irrigation et pompes
Installations internes et équipements pour logement de diverses espèces animales	Matériels de protection des plantes et d'apport d'engrais et plastiques
Animaux reproducteurs, programmes de sélection, commerce et	Matériel de récolte et d'après récolte :
technologies de reproduction :	Matériels de récolte et d'après récolte des céréales
Animaux de reproduction / élevage	Matériels de récolte et d'après récolte des fruits et légumes
Commerce et commercialisation d'embryons, de semences et d'oeufs à couver	Matériels de récolte et d'après récolte des betteraves et de pommes de terre
Matériels et produits utilisés pour la maitrise de la reproduction	Fenaison
Installations et équipements pour incubation des œufs de	Ensilage
volailles	Equipements spécialisés pour cultures tropicales :
Alimentation des animaux et breuvages :	Matériels de travail du sol pour cultures tropicales
Aliments et additifs	Matériels de semis et de plantation pour culture tropicales
Fabrication des aliments du bétail	Matériels d'irrigation pour cultures tropicales
Distribution des aliments et des breuvages	Distributeurs d'engrais et matières fertilisantes pour cultures tropicales Matériels de récolte pour cultures tropicales
Déjections animales	Matériels d'après récolte pour culture tropicale
Hygiène, surveillance, équipements et produits vétérinaires	Composantes, pièces et accessoires de matériels pour culture
Technologies et contrôle de l'environnement :	tropicale
	Matériels et équipements de manutention, remorques,
Chauffage, aération, climatisation et technologie de l'environnement Systèmes de ventilation et de traitement de l'air dans les	transport, stockage et bâtiments :
bâtiments d'élevage	Manutention, remorque et transport
Systèmes et équipements pour le traitement de l'eau	Bâtiments stockage et matériels
Stockage et élimination des déchets solides et carcasses	Matériels et équipements pour la création et l'entretien de
Matériels, équipements pour la traite, stockage et la 1ère	l'espace rurale et forestiers
transformation du lait	Composants, pièces et accessoires
Traitement et préparation à la commercialisation des produits issus de l'élevage :	Développement durable – Energies renouvelables
Equipements et installations pour abattage, découpage et transformation des volailles	Agro fourniture (semences, engrais, produits phytosanitaires, plastiques)
Equipements et installations pour abattage, découpage et	Divers, organismes et conseils
transformation d'ovins et de bovins Installations et équipements pour le traitement, la transformation	Productions végétales, valorisation et commercialisation des plantes
et l'emballage des œufs Pêche et aquaculture :	Serres et équipements pour serriculture
Equipements et services pour élevage de poissons	Equipements pour la préparation et la 1ère transformation des végétaux

Seules les entreprises exerçant les activités figurant dans la nomenclature sont autorisées à exposer.

YOUR MAIN ACTIVITY

check your main activity (tick one box only):

Livestock housing:	Fishing and fisheries:
Building and fences	Fish breeding and equipment & services
Components and materials	Fish food
Construction projects consulting & management	Traction equipment
Fittings and bedding for lives stock housings:	Soil working equipment
Indoor equipment for cattle housing	Sowing, planting and vegetable gardening
Indoor poultry facilities	
Indoor facilities for various species	Irrigations equipment and pumps
Genetics and animal produce (selection, production, marketing):	Fertilising, equipment and film mulching machines
Breeding animals	Equipment for harvesting and post-harvesting:
Sales of embryos, semen, hatching eggs	Equipment for harvesting and post harvesting cereals
Products and equipment used in animal husbandry	Equipment for harvesting and post-harvesting fruits and vegetables
Installations and equipment for incubation of poultry eggs	Equipment for harvesting and post-harvesting beets and
Animal feed and liquids :	potatoes Haymaking
Farm feeds and additives	Silage
Livestock feed preparation	Handling, trailers, transport, and storage equipment & building:
Food & water distribution	Handling trailers and transport
Animal waste	Building, storage and materials
Hygiene, monitoring, and veterinary care and treatments	Equipment for anyimpmental protection and maintenance of
Environment controls and technology:	Equipment for environmental protection and maintenance of rural areas
Heating, ventilation, cooling & environmental technology	Components and accessories
Ventilation and air treatment systems for livestock buildings	Sustainable development - renewable energy
Water treatment systems	
Storage and elimination of solid wastes and carcasses	Agribusiness (seeds, fertilisers, plants protection products, plastics etc)
Equipment for milking, storage and primary processing of milk	Data processing, information and services
Preparation and treatment for sales of livestock derivated	Vegetable production, valorization and marketing of plants
products: Poultry slaughtering; cutting and processing equipment	vogetable production, valorization and marketing or plants
Sheep & cattle slaughtering, butchering and processing	Greenhouses and greenhouse production
☐ equipment	Preparation and first processing step equipment
Egg processing and packing systems	Troparation and mot processing step equipment

Only the companies active in one of the activities listed in the nomenclature are eligible to exhibit.

CONTRAINTES ET ENVIRONNEMENT DE VOTRE STAND / RESTRICTING FACTORS AND ENVIRONMENT FOR YOUR STAND

Le soussigné s'engage à occuper, sous réserve de son admission par l'organisateur, le stand défini aux conditions ci-dessous (sous réserve de disponibilités) / The undersigned party undertakes to occupy, subject to his approval by the organizer, the defined stand under the following conditions. The stand will be allocated in respecting at the nearest the here-below mentioned information (subject to availability).

here-below mentioned information (subject to availability).	
Surface souhaitée / Requested area m² / sq.m	
Indiquez vos souhaits (proximité, éloignement, noms des sociétés auprès desquelle pas être implanté) / Please state your requirements clearly (proximity, distance, nan you wish or not to be placed).	ne of the companies beside of which
L'Organisateur fera ses meilleurs efforts pour tenir compte de ces souhaits mais restands qui devra tenir compte des exigences liées au placement de l'ensemble des té et des contraintes liées à l'espace. While we will use our best endeavours to reflect your wishes, the Organiser shall hat the stand allocation plan, which takes into account not only all of our Exhibitors' speconstraints	s exposants selon leur secteur d'activi-
DROIT D'INSCRIPTION / REGISTRAT	TION FEE
Ducit d'incovintion chligatoire / Mandatan, va sistuation face	361 € HT A
Droit d'inscription obligatoire / Mandatory registration fees	
(Comprend : inscription au catalogue, promotion, référencement sur le site interne officiel du salon, 1 badge exposant pour 3m² et 5 cartes d'invitation visiteur (inclus	•
1 exemplaire de catalogue des exposants et 1 exemplaire de magazine MAGVET	
(Include: registration in the catalogue, promotion, insertion in the exhibition interned one exhibitor's badge per 3 m² and 5 visitor's invitation cards (included).1 copy of of Catalog MAGVET of GRFI	the catalog of the exhibitors and 1 copy
one exhibitor's badge per 3 m ² and 5 visitor's invitation cards (included).1 copy of	the catalog of the exhibitors and 1 copy ne de poursuites et de sanctions.
one exhibitor's badge per 3 m² and 5 visitor's invitation cards (included).1 copy of of Catalog MAGVET of GRFI NB: Les cartes d'invitations ne peuvent être ni reproduites ni revendues sous peir	the catalog of the exhibitors and 1 copy ne de poursuites et de sanctions. al proceedings will be taken.
one exhibitor's badge per 3 m² and 5 visitor's invitation cards (included).1 copy of of Catalog MAGVET of GRFI NB: Les cartes d'invitations ne peuvent être ni reproduites ni revendues sous peir Invitation cards have not to be re-printed, reproduced, re-sold. Otherwise leg	the catalog of the exhibitors and 1 copy ne de poursuites et de sanctions. al proceedings will be taken. PE OF THE STAND REQUESTED
one exhibitor's badge per 3 m² and 5 visitor's invitation cards (included).1 copy of of Catalog MAGVET of GRFI NB: Les cartes d'invitations ne peuvent être ni reproduites ni revendues sous peir Invitation cards have not to be re-printed, reproduced, re-sold. Otherwise leg SURFACE ET NATURE DU STAND DEMANDÉ / SURFACE AND NATURE	the catalog of the exhibitors and 1 copy ne de poursuites et de sanctions. al proceedings will be taken. PE OF THE STAND REQUESTED
one exhibitor's badge per 3 m² and 5 visitor's invitation cards (included).1 copy of of Catalog MAGVET of GRFI NB: Les cartes d'invitations ne peuvent être ni reproduites ni revendues sous peir Invitation cards have not to be re-printed, reproduced, re-sold. Otherwise leg SURFACE ET NATURE DU STAND DEMANDÉ / SURFACE AND NATURE 1 - STAND INTÉRIEUR/INDOOR STA	the catalog of the exhibitors and 1 copy ne de poursuites et de sanctions. al proceedings will be taken. E OF THE STAND REQUESTED AND
one exhibitor's badge per 3 m² and 5 visitor's invitation cards (included).1 copy of of Catalog MAGVET of GRFI NB: Les cartes d'invitations ne peuvent être ni reproduites ni revendues sous peir Invitation cards have not to be re-printed, reproduced, re-sold. Otherwise leg SURFACE ET NATURE DU STAND DEMANDÉ / SURFACE AND NATURE 1 - STAND INTÉRIEUR/INDOOR STAND (MINIMUM 42 SQM) La location d'un emplacement nu non aménagé sous entend qu'aucun aménagement n'est assuré. / The rental of an undeveloped bare pitch implies that no development is not insured. Sol nu: pas de nettoyage, pas d'enseigne, pas de branchement électrique, seule la consommation électrique est incluse. No electric distribution, only the consumption is included, bare ground.	the catalog of the exhibitors and 1 copy ne de poursuites et de sanctions. al proceedings will be taken. E OF THE STAND REQUESTED AND
one exhibitor's badge per 3 m² and 5 visitor's invitation cards (included).1 copy of of Catalog MAGVET of GRFI NB: Les cartes d'invitations ne peuvent être ni reproduites ni revendues sous peir Invitation cards have not to be re-printed, reproduced, re-sold. Otherwise leg SURFACE ET NATURE DU STAND DEMANDÉ / SURFACE AND NATURE 1 - STAND INTÉRIEUR/INDOOR STAND (MINIMUM 42 SQM) La location d'un emplacement nu non aménagé sous entend qu'aucun aménagement n'est assuré. / The rental of an undeveloped bare pitch implies that no development is not insured. Sol nu: pas de nettoyage, pas d'enseigne, pas de branchement électrique, seule la consommation électrique est incluse. No electric distribution, only the consumption is included, bare ground. Stand cleaning not included - No sign board.	the catalog of the exhibitors and 1 copy ne de poursuites et de sanctions. al proceedings will be taken. PE OF THE STAND REQUESTED AND

Uous n'avez pas encore de constructeur et vous souhaitez être orienté vers un constructeur agréé par EXPOSIA

Uous avez un constructeur professionnel qui va réaliser votre stand.

B - STAND BASIQUE (ENTRE 9 ET 24 M2) / BASIC STAND (BETWEEN 9 SQM AND 24 SQM)

Prix/Price : 266 € HT/M² = 93 € HT (équipements/equipment) + 173 € HT (stand nu/bare stand))

Ce stand comprend:

✓ Panneaux standard de séparation avec le(s) stand(s) voisins, enseigne, moquette, 3 spots, par 9 m², distribution et consommation électrique de 2 kw, une prise de courant, nettoyage du stand, 1 table, 3 chaises, 1 comptoir fermant à clé.*

Les stands basiques uniformes sont situés sur des allées latérales.

This stand includes:

Basic equipment: Separating panel(s) with the neighbouring stand(s), banner,1 sign board, carpet, 3 spots per 9 m², 1 electric socket, 2 kw electric distribution, electrical consumption, stand cleaning, 1 table, 3 chairs, 1 lock-up counter.

The basic uniform stands are located on side aisles.



C - STAND AMÉLIORÉ (ENTRE 24 ET 36 M²) / IMPROVED STAND (BETWEEN 24 SQM AND 36 SQM

Prix/Price: 363 € HT/M² = 190 € HT (équipements/equipment) + 173 € HT (stand nu/bare stand))

Ce stand basique amélioré comprend :

- ✓ Panneaux standard de séparation avec le(s) stand(s) voisins, moquette, 3 spots, par 9 m², distribution et consomation électrique de 2 kw, une prise de courant, nettoyage du stand, 2 tables, 6 chaises,1 comptoir fermant à clé.
- ✓ 1 totem personnalisé en carton ondulé (dur).
- ✓ 1 comptoir personnalisé en carton ondulé (dur).
- √ 1 réserve interne de stockage (1m²) avec une face personnalisée (poster en papier indéchirable).
- √ 5 tableaux en carton personnalisés.

Les stands améliorés sont situés sur des allées principales.

This improved stand includes:

- ✓ Separating panel(s) with the neighbouring stand(s), banner, carpet, 3 spots per 9 m², 1 electric socket, 2 kw electric distribution, electrical consumption, stand cleaning, 2 tables, 6 chairs, 1 lock-up counter.
- √ 1 customized sign board
- ✓ 1 customized counter
- ✓ 1 storage room (1sqm)
- ✓ 5 personalized cardboard tables.



D - STAND ECOLOGIQUE RÉUTILISABLE (ENTRE 18 ET 30 M²) / REUSABLE ECOLOGICAL STAND (BETWEEN 18 SQM AND 30 SQM)

Prix/Price: 423 € HT/M² = 250 € HT (équipements/equipment) + 173 € HT (stand nu/bare stand))

Stand spécifique selon la maquette présentée, sur le schéma de droite. Ce stand est en carton ondulé (dur) intégralement personnalisable selon la charte graphique de votre société. Vous avez la possibilité de le réutiliser pour vos animations et démonstrations en magasin et pour vos participations dans d'autres foires et salons, lancements produits. Il présente l'avantage d'être facilement montables et démontable.

Ce stand comprend:

- ✓ Cloisons, enseigne, totem et comptoir personnalisables.
- Moquette au choix.
- 1 table et 3 chaises.

NB: Ce stand est en acquisition à l'exception des spots.



This stand includes:

- ✓ Customizable partitions, sign, totem and counter
- ✓ Carpet
- √ 1 table and 3 chairs

NB: This stand is under acquisition with the exception of the spots.

€ HT



E - STAND PRESTIGE (MINIMUM 30 M2) / PRESTIGE STAND (MINIMUM 30 SQM)

Prix/Price: 423€ HT/M² = 250 € HT (équipements/equipment) + 173 € HT (stand nu/bare stand))

Stand spécifique selon la maquette présentée, sur la maquette de droite. Ce stand comprend:

- ✓ Pose d'estrade (5cm de hauteur) avec moquette grise.
- ✓ Montage d'un mur au fond avec reserve fermant à clé.
- ✓ 02 vitrines spéciques et poutrelles.
- √ 08 tables, 08 chaises, 01 comptoir de reception et 02 plantes.
- ✓ Montage des spots, prises, spot à bras 30w et cablages.
- ✓ Impression et montage de 3 affiches de (120cmH X 200cmL) et 04 logos en découpe autocollante.
- Nettoyage la veille du salon.
- Démontage.

NB: Ce stand est en location.

Specific stand according to the presented model. on the model on the right. This stand includes:

- ✓ Platform installation (5cm high) with gray carpet.
- ✓ Installation of a wall at the back with lockable reserve.
- √ 02 specific showcases and beams.
- √ 08 tables, 08 chairs, 01 reception desk and 02 plants.
- ✓ Mounting of spots, sockets, 30w arm spotlight and cables.
- ✓ Printing and mounting of 3 posters of (120cmH X 200cmL) and 04 self-adhesive cutout logos.
- ✓ Cleaning the day before the show.
- ✓ Disassembly.

NB: This stand is rented.





LOGO

LOGO

0	UVERTURE DE STAND (INTERIEUR SEI	JLEMENT) / OPEN	SIDES (INSIE	DE ONLY)
>	Stand ouvert sur 2 faces / 2 open sides	15 € HT/m²/sa m X	_	€HT
>	Stand ouvert sur 3 faces / 3 open sides	·		€HT
>	Stand ouvert sur 4 faces (îlot) / 4 open sides	•		€HT
	Staria Gavort Gai 4 14000 (110t) 7 4 open sides		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	CIII
S	ous total ouverture de stand / Sub total opening	of stand		€C
	2 - STAND EXTÉRIE	UR / OUTDOOR STA	AND	
07				
S	AND NU EXTERIEUR AIR LIBRE / BARE STAND			
Sta	and nu à partir de 25 m² / for a bare space minimum 25 s	sq.mm² X 78	8 € HT =	€HT
- T	racé au sol, consommation électrique incluse / marked o	n the floor, electric consu	ımption included.	
		/		
	OPTION COMPLEMENTAIRE : "LE CHAPITEA	J" / ADDITIONAL OPT	ION: "THE TENT	"
Vo	us avez la possibilité de réserver en plus de votre surfac	e extérieure nue, une surf	ace de réception co	mposée d'un
	apiteau./ In addition to your bare exterior area, you have irquee.	the option of reserving a I	reception area cons	isting of a
	CHAPITEAU BASIQUE / BASIC TENT :			
Co	mprend un plancher en bois, moquette et contre poids.	/Includes wooden floor, c	arpet and counterw	reight.
		m²/ X 66 € HT =		€HT
	☐ CHAPITEAU AVEC MOBILIER / TENT WITH FURN	ITURE:		
	mprend un plancher en bois, moquette, 1 table, 3 chais apiteau./ Includes a wooden floor, carpet, 1 table, 3 chait.			
		m²/ X 90 € HT =		€HT
So	ous total stand extérieur / Subtotal outdoor stan	d		€D
	ELECTRICITE	/ ELECTRICITY		
	Stand nu et équipé : pour tout branchement électrique :	supérieur à 2 KW, merci d	e commander le dis	joncteur 380
VO	ts / Bare and equipped stand : for any electrical connec			
Dis	sjoncteur 380 volts / the 380 volts circuit breaker	200	€HT	
	,	200		
Sc	ous total électricité / Subtotal electricity		€	HTE

DECLARATION DE CO-EXPOSANT(S), FIRME(S) REPRÉSENTÉE(S) ET MARQUES DECLARATION OF CO-EXHIBITOR (S), FIRM (S) REPRESENTED AND BRANDS

Deux types de partenaires sont agréés sur le stand d'un exposant : les co-expos Two types of partners are authorised on an exhibitor's stand: the co-exhibitors a		
PACK CO-EXPOSANT / CO-EXHIBITOR PACK		
Un co-exposant est une société avec laquelle vous partagez votre stand et qui r ou commercial avec votre entreprise. A co-exhibitor is a company with which yo necessarily have legal or commercial ties with your company.		
(Comprend: inscription au catalogue, promotion, référencement sur le site internet de votre société et dans le catalogue officiel du salon, accès au club VIP, 3 badges exposant / 100 cartes d'invitation visiteur (incluses). Les cartes d'invitation ne peuvent être ni reproduites ni revendues sous peine de poursuites et de sanctions) (Include: registration in the catalogue, promotion, insertion in the exhibition internet site, provision of 1 official catalogue, access to the VIP Club and 3 exhibitor's badges / 100 visitor's invitation cards (included). Invitation cards have not to be re-printed, reproduced, re-sold. Otherwise legal proceedings will be taken. Afin de valider l'inscription de vos co-exposants, vous devez vous acquitter d'un droit d'inscription de 583 € par co-exposant. In order to validate your co-exhibitor(s)' registration(s), you have to pay the fees amounting to 583 € for each.		
599 € HT x co-exposant(s) / co-exhibitor(s) =		€HT
PACK SOCIETE REPRESENTEE / REPRESENTED COMPANY PACK Une société représentée est une société dont vous représentez les produits, par maison mère ou commettant. Une société représentée doit obligatoirement avoit votre entreprise. A represented company is a company the products of which you distributor, parent company or principal. A represented company must have legal Le pack « société représentée » permet l'inscription de la société au catalogue de ses produits. Aucun badge exposant ne sera attribué aux sociétés représente le represented company » pack allows each relevant firm to be alphabetic but without anymention of their products. No exhibitor badge will be attribute	r un lien juridique ou co ou represent, for examp al or commercial ties wi e officiel du salon sans entées. cally listed in the official d to the represented of	ommercial avec le your subsidiary, th your company. s référencement al show catalogue companies.
295 € HT xsociété(s) représentée(s) / represented compa	ny(les) =	€HT
MARQUES / BRANDS		
100 € HT xmarques/ <i>brands</i> =		€HT
Sous total co-exposant(s), firme(s) représentée(s) et marque Subtotal co-exhibitor(s), firm(s) represented and brands	(1+2+3)	€HTF



DOSSIER DE PARTICIPATION REGISTRATION FORM

ATION FORM

		CADRE RESERVE A L'O			
		DECLARA	IION		
Fai	re autant de photocop	oies que nécessaire / Pro	ovide as many photo	ocopies as necessary	
		attes société(s) don		sur son stand société(s) figurent ci-dessous ».	
		dec nies.Their names and cor		nd withco-exhibiting compa- cified below.	
	SANT / CO EXHIBITO	R SOCIE	TE REPRESENTEE	I REPRESENTED COMPANY	
Raison sociale / Co	ompany name				
Adresse / Adress					
Code Postal / Zip o	odeVille	e / Town	Pays / Coun	try	
Téléphone / Phone	number	Fax	E-mail		
Activité principale ((cf. page 2) / <i>Main acti</i>	vity (cf. page 1)			
Nom du Contact / /	Name of the contact				
Téléphone direct /	Direct phone		.E-mail		
Fonction / Position	'				
Si Lien juridique av	ec l'exposant / If Leg	al relationship with the e	xhibitor :		
Filiale / Subs	sidiary	Distributeur / Distributo	r ☐ Commetta	nt / Principal	
l'autorisation de ces I declare that I have	sociétés pour représen	ter leurs produits sur mon ink with the companies wh	stand.	roduits sur mon stand, et avoir obtenu v stand and to have obtained their	
_		_			
Lieu / Place:		Date :			
		MARQUES / E	BRANDS		
Mentionnez vos marc	ques si Différentes de vo	tre raison sociale / <i>Include</i>	any of your brands if o	different from your	
			С	cachet de l'entreprise / Company stamp Signature	
				Obligatoire / Obligatory	

Sous total marques / Sub total brands

€ HT G

MOBILIER ADDITIONNEL / ADDITIONAL FURNITURE RATES

Référence .	Désignation / Product name	Quantité
Product code	Designation / Froduct name	Quantity
□B001	Bonbonne à eau / Water carboy	33 €
□CDP	Cendrier poubelle / Ashtray trash can	26 €
□CH5	Chaise vada / Vada chair	60 €
□CH01	Chaise design (même modèle pour le stand basique équipé) /	60 €
	Design chair (same model for equiped basic)	
□F01	Chauffeuse en skai / Armless Chair	140 €
□CR01	Comptoir de réception / Reception desk	125 €
□COR02	Corbeille à papier métalique / Waste basket in metal	16 €
□D01	Etagère / Shelf	54 €
□FB01	Fontaine à eau + 01 bonbonne + 100 gobelets /	200 €
	Distributor of water or water cooler + watercarboy + 100 cups	
□HA01	Habillage personnalisé pour un panneau de 2.4m ²	147 €
	Panel covering of 2.4m ²	
□H01	Hôtesse - tarif par jour / Hotesse - cost per daytime	110 €
□LD01	Lecteur DVD (les 4 jours) / DVD player (for all 4 days)	44 €
□CF1, CF2	Machine à café + doses de café + sucre + goblets + cuillères (les 4jours) Coffee machine with servings + sugar + spoons + cups(for all 4 days)	250 €
□M02	Meubles de rangement / Storage furniture	105 €
□M01	Multiprise - Triplette / Power strip	35 €
□P01	Plantes / Plants	45 €
□PL01	Plasma 40"+ support (les 4jours) / Plasma 40 inch + support	380 €
□PB05	Porte brochures (A4) métallique en blanc / Brief case A4 white	50€
□PM01	Porte manteau / Coat stand	70 €
□L01	Rail de 3 spots / 3 spotlights track	125 €
□FR03	Réfrgérateur 118 L / Refrigerator 118 L	165 €
□RES01	Réserve interne de stokage (1m²) ou (2m²)+ porte fermant à clé Unit storage for 2sqm + lockable door	380 €
□SA01	Salon en skai blanc / Lounge in sky	550 €
TB03	Table basse / Low table	65 €
□TR01	Table ronde/ Round table	120 €
□TM01	Table mange-debout / Bar table	75 €
□TA01	Tabouret design / Design stool	85 €
□TO01	Totem personnalisé /Personalized totem	220 €
□V01	Vitrine présentoir / Counter showcase	220 €
□v02	Vitrine à 3 étagères / Showcase with 3 shelves	245 €
□V03	Vitrine Colonne / Culumn showcase	245 €

Sous total Mobilier additionnel / Sub total Additional furniture

€ HT G

OUTILS DE COMMUNICATION / COMMUNICATION TOOLS



Pour toute commande sur la plate forme digitale jusqu'au 31 Décembre 2022 / For any order on the digital platform until December 31th, 2022



PLATEFORME DIGITALE DU SIPSA

Faites vous remarquer! Get your self noticed!



Relancez vos investissements et trouvez des partenaires Relaunch your investments and find partners

Exposez en ligne à la plateforme digitale Exhibit online on the digital platform

790 €*

Bénéficiez de :

- un stand Virtuel : possibilité d'importer des vidéos préenregistrées ou diffusées en direct, répondre au chat instantané des participants/ A Virtual stand: possibility of importing pre-recorded videos or videos broadcast live, responding to participants' instant chat.
- la possibilité d'être contacté par les visiteurs via un appel vidéo. The possibility of being contacted by visitors via a video call.
- une mise en avant de vos produits et services sur l'exposition en ligne / highlighting your products and services on the online exhibition
- un accès à la liste des participants (exposants et visiteurs) avec la possibilité de rechercher les bonnes personnes à rencontrer./ Access to the list of participants (exhibitors and visitors) with the possibility of finding the right people to meet.
- la possibilité de programmer des créneaux pour des réunions d'affaires avec les autres participants (exposants ou participants). The possibility of scheduling time slots for business meetings with other participants (exhibitors or participants).
- la possibilité de parcourir le programme et d'accéder en direct aux webinaires /The ability to browse the program and access live
 - * tarif spéciale pour les exposants en présentiel
 - * special rate for face-to-face exhibitors

PLAN D'ORIENTATION ORIENTATION MAP

Devenez un exposant incontournable Sure that you can always be found

Plans d'orientation situés à tous les points stratégiques Orientation plans located at all strategic points





NON CONTRACTUEL - NO CONTRACTUAL

		111 12-2017
B		= 4
	7	

Logo quadri / 4-colour logo	305 •
Front de plan - Exclusivité /	

Front of map -exclusiveness......1 100 €

Couplage: logos plan d'orientation + plan de visite

coupling logos: orientation map logos + show map......475 €

CATALOGUE OFFICIEL DU SALON OFFICIAL FAIR CATALOG

Valorisez votre présence / Highlight your participation

Outil idéal pour mettre en valeur votre entreprise et ses produits auprès des décideurs, pendant et après le salon. Votre carte de visite pendant 2 ans

Ideal benchmark reference tool to highlight your company and pruduct, during and after the show. Your business card for 2 years

Logo quadri / 4-colour logo	305 €
Page quadri / 4-colour full page	795 €
Passage supplémentaire / Additional space	375 €
1/2 Page quadri / 4-colour half page	395 €
Double page quadri / 4-colour double page	1 275 €
1ère de couverture (1/3 de p) / first cover(1/3 p)	1 500 €
2ème de couverture / Inside front cover	1 280 €
3ème de couverture / Inside back cover	1150 €
4ème de couverture / Back over	1 575 €

PLAN DE VISITE SHOW MAP

Soyez facilement repérable /

Pour orienter le visiteur vers votre stand Véritable outil d'aide à la visite *

To guide the visitor to your stand real tool for visitors



☐ Logo quadri (côté liste) / 4-colour logo (map side)305 €
Logo quadri (côté plan) / 4-colour logo (list side)295 €
1page (côté liste) / 4-colour full page (list side
Front de plan (côté plan ou côté liste) /
Front of map (map side or list side)

VISIBILITÉ SUR LES ANIMATIONS EN MARGE DU SALON)

Améliorez votre visibilité / Improve your visibility

Votre visibilité sur les forums : une action pour promouvoir votre image et entretenir votre notoriété

	Diffusion gratuite	Rencontres the state of the sta
Page quadri MAGVET ⁽¹⁾ / 4-colour full page MAGVET ⁽¹⁾ 600 €		The state of the sales
½ page quadri MAGVET ⁽¹⁾ / 4- colour half page MAGVET ⁽¹⁾ 300 €	6.000 ex.	Catalogue of Drei du 2014
Double page quadri MAGVET ⁽¹⁾ / 4- colour double page MAGVET ⁽¹⁾ 900 €	copies	**D SESSION FOCUS ANIMA, SE QUARTE ARES FICENTY
Logo sur la page web et l'affiche FIFAVIC ⁽²⁾ / Logo on the web page and poster FIFAVIC ⁽²⁾		500 €
Logo sur la page web et l'affiche SIPSA INNOV' AWARDS ⁽³⁾ / Logo on the web page and poster	SIPSA INNOV	" Awards ⁽³⁾ 500 €
Logo sur la page web et l'affiche AGRIFOOD INNOV'(4) / Logo on the web page and poster AGRI	FOOD INNOV	⁽⁷⁽⁴⁾ 500 €
Logo sur la page web et l'affiche DJAZAQUA ⁽⁵⁾ / Logo on the web page and poster DJAZAQUA ⁽⁵⁾		500 €
Logo sur la page web et l'affiche AGRO ECO ⁽⁶⁾ / Logo on the web page and poster AGRO ECO ⁽⁶⁾		500 €
Bannière publicitaire sur les pages dédiées aux forums / Advertising banner on pages dedicated	to forums	1 000 €

- (1) Magvet = Magazine Filaha Innove
- (2) FIFAVIC =Forum Maghreben de la filère Avicole
- (3) SIPSA INNOV' Awards = Coucours de l'innovation
- (4) AGRIFOOD INNOV' = Forum de l'innovation dans l'agro-industrie
- (5) DJAZAQUA = Forum International de I»Aquaculture et Resources Halieutiques
- (6) AGRO-ECO = Forum international de l'Agro écologique, de lenvirennement horticole et du developpement durable.



OUTILS DE VISIBILITÉ VISIBILITY TOOLS

Visibilité maximale / Maximum visibility

Habillez le salon à vos couleurs / Have the exhibition decorated in your company's colors

Distribution dépliants aux entrés (1) / Distribution of leaflets at show entrances (1)	.1 600 €
Sac officiel du salon (2-3-4) / Official bag of the show (2-3-4)	.2 800 €
Dos du badge visiteur (4) / Back of the visitor badge (4)	.2 500 €
Cordon porte –badge 12.000 ex minimum (4)/ Badge holder - 12.000 units minimum (4)	.3 500 €

- (1) 2 Annonceurs maximum par hall (2) 8,000 sacs minimum distribués aux entrées
- (3) Validation SIPSA FILAHA, fourni par l'annonceur (4) Exclusivité
- (1) 2 advertisers maximum by hall (2) 8,000 minimum official bags distributed at the entrances
- (3) SIPSA FILAHA Validation, provided by advertiser (4) Exclusivity

Eléments techniques

CATALOGUE

Page fond perdu: 16 (L) x 24 cm (H) + 5mm de rogne

Page format utile: 15 (L) x 23 cm (H) - ½ page format utile: 15 (L) x 11cm (H)

PLAN DE VISITE

Page fond perdu: 16 (L) x 24cm (H) + 5mm de rogne Page format utile: 15 (L) x 23 cm (H) _ Logo: 4 x 4 cm

PLAN D'ORIENATION

Logo: 7 x 7cm / Front de paln: 2 m (L) x 15 cm (H)

Web: Logo: 140 x140 px - Format bannières: sur demande BADGE VISITEURS - SAC OFFICIEL: Sur demande

DALLES: Format 80 x80 cm TOTEM: Format: 150 (L) x 300 (H) cm

Dates limites / Deadlines

Remise de l'ordre / Delivery of the order : 20 Mars 2023 Remise des éléments / Delivery of items : 20 Mars 2023

CORDON - SAC OFFICIEL Livraison: Sur demande WEB: Dés que possible

Important **1**



Elément techniques par E-mail ou ftp, au format EPS sous Illustrator ou Photoshop, JPEG, 300 DPI au

Réf: SIPSA-FILAHA 2023

Les emplacements sont attribués par ordre d'arrivée des ordres d'insertion.

Sous total outil de communication / Communication Subtotal tools

€ HT H

MONTANT TOTAL DE VOTRE PARTICIPATION / TOTAL AMOUNT OF YOUR PARTICIPATION

Droit d'inscription obligatoire / Mandatory registration fees	+361	€ HT A
Sous-total stand intérieur / indoor stand	+	€ HT B
Sous-total ouverture de stand /Sub total opening of stand	+	€ HT C
Sous-total stand extérieur / Subtotal outdoor stand	+	€ HT D
Court stall flootwick / Cubtotal alcohvicity		OUT
Sous-total électricité / Subtotal electricity	+	€HTE
Sous-total co-exposant(s), firme(s) représentée(s) et marques /		
Subtotal co-exhibitor(s), firm(s) represented and brands	+	€HTF
Sous-total Mobilier additionnel / Sub total Additional furniture	+	€ HT G
	<u>'</u>	
Sous total outils de communication / Communication Subtotal tools	+	€HTH
TOTAL HT		€HT
TOTAL		0111
+ TVA 19% +		€
TOTAL GENERAL / OVERALL TOTAL		€ TTC

VOS CONDITIONS DE PAIEMENT / CONDITIONS OF PAYMENT

> MODE DE PAIEMENT / METHOD OF PAYMENT :

Sera indiqué sur la facture proforma qui vous sera envoyée par la société

Will be indicated in the proforma invoice sent to you by the company

> Adresse de facturation (si différente) / Invoicing address (if different from that of applicant			
Raison sociale / Company name :			
		Pays / Country	
R.C n°:	N° IDF :		
Article d'imposition (Art. d'imposition)			

EURL EXPOSIA

Ain Allah 2 – Lot n° 7, Dely Brahim 16320 Alger E-mail : sipsa@sipsa-filaha.com/ www.sipsa-filaha.com Tél : +213 (0) 0770 89 58 89 / +213 (0)23 31 22 48 +213 (0) 23 31 22 35 / Fax : +213 (0) 23 31 22 35 Un événement organisé par / An event organized by EXPOSIA



VOTRE ENGAGEMENT / YOUR ENGAGEMENT

Je demande mon inscription comme exposant à SIPSA-FILAHA 2023/ Request my registration as an exhibitor at SIPSA-FILAHA 2023					
Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de location de surface et d'aménagement de stand, de conditions générales de vente des produits de communication, du règlement général des manifestations commerciales et crèglement particulier du salon dont je possède un exemplaire, et en accepter sans réserve ni restriction toutes les clauses. Je m'engage également à prendre connaissance de l'ensemble des renseignements concernant le détail de ma participation au Salon figurant dans le Guide de l'Exposant, et à en respecter toutes les dispositions. Je me porte garant du respect par les sociétés présentes sur mon stand des conditions générales de location de surface d'aménagement de stand. Je suis responsable de toute violation des dites conditions générales par les sociétés présentes sur mon stand et garantis l'Organisateur contre tous recours, contestation, charges, condamnations et débours divers que pourraient provenir de ces sociétés relativement à leur participation au Salon.					
I confirm I have read and possess a copy of the Standard Terms and Conditions for the Letting of Show Floor Space and Stand Equipment; the General Terms and Conditions of Sale for Communication Tools, of the general regulations of commercial events, the Show Specific Regulations; and the General Rules and Regulations governing Shows, and I accept all the clauses without restriction or reservation.					
I also agree to read all information concerning the details of my participation in the Show found in the Exhibitor's Guide and will comply with all of the provisions. Show floor space and stand equipment. I shall bear responsibility for any violation of the aforementioned terms and conditions by other companies present at my stand and undertake to guarantee the Organiser against any recourse, disputes, charges, impositions or miscellaneous outlays which might arise as a result of these companies with respect to their involvement in the Show					
Nom du signataire (en capital) / Name of the authorized representative (in capital letters):					
Fonction du signataire dans l'entreprise / Position of the authorized representative:					
Déclare être dûment habilité et disposer des pouvoirs nécessaires à la contractualisation de la présente inscription.					
Lieu / Place					
SIGNATURE PRECEDEE DE LA MENTION « LU ET APPROUVE ». SIGNATURE PRECEDED BY THE WORDS "REED AND APPROVED" Cachet de l'entreprise Stamp of the Company					

Un événement organisé par / An event organized by EXPOSIA

EURL EXPOSIA

Ain Allah 2 – Lot n° 7, Dely Brahim 16320 Alger E-mail: sipsa@sipsa-filaha.com/ www.sipsa-filaha.com Tél: +213 (0) 0770 89 58 89 / +213 (0)23 31 22 48

+213 (0) 23 31 22 35 / Fax: +213 (0) 23 31 22 35



Règlement de participation au SIPSA-FILAHA

22 au 25 Mai 2023

1 Manifestation / Organisation

SIPSA-FILAHA est un salon professionnel où sont exposés tous les produits pharmaceutiques, matériels, équipements et services nécessaires à l'élevage, équipements et machines agricoles.

SIPSA-FILAHA se déroulera du lundi 22 au jeudi 25 mai 2023 de 10h 00 à 18 h00 au Palais des Expositions des Pins Maritimes d'Alger.

 $\mbox{\bf SIPSA-FILAHA}$ est organisé par EXPOSIA Eurl. Le siège social est : Ain Allah 2 Lot N° 7 - Dely Ibrahim Alger 16320.

2 Dates-Lieu et heures d'ouverture de la manifestation

Durée de la manifestation

Lundi 22 au jeudi 25 mai 2023

Heures d'ouverture

Visiteurs : 10h00 à 18h00 Exposants : 9h00 à 18h30

Installation des stand

Mercredi 17 mai au dimanche 21 mai 2023: 9h00 à 22h00

Les exposants pourront prendre possession de leur emplacement à partir du mercredi 07 mai 2023 à partir de 9h00 au plus tôt. Ils devront tous avoir terminé leurs installations le 21 mai 2023 à 22h00, veille de l'ouverture.

ATTENTION:

Un projet d'aménagement du stand et d'implantation de matériels devra être obligatoirement soumis à l'approbation de l'organisateur dans les délais indiqués par celui-ci

Il est rappelé que tout exposant doit faire valider son plan par l'organisateur.

Démontage

Du 25 au 26 mai 2023 25 Mai : 18h00 à 22h00 26 Mai : 09h00 à 22h00

Chaque exposant est obligé de tenir son stand avec un personnel compétent pendant toute la durée de l'exposition tous les jours de 10h00 à 18h00. Il est interdit de commencer le démontage du stand le jeudi 25 avant 18h00.

Dates sujettes à modifications. Tout changement sera communiqué ultérieurement.

3 Conditions générales d'admission

Sont admises à exposer uniquement les sociétés dont l'activité correspond au thème de la manifestation et à la liste des catégories de produits et services présentés. Tous les produits et matériels présentés destinés à être vendus sur le territoire algérien doivent être conformes à la réglementation et aux normes en vigueur au jour de la manifestation. La remise d'un formulaire d'inscription au candidat ne préjuge en rien de son admission ultérieure. L'admission peut être refusée par l'organisateur sans que celui-ci ait à justifier sa décision et sans donner droit à un quelconque recours. La décision d'admission est prise par Expovet et communiquée par écrit au

candidat, avec description précise du stand. L'avis d'admission n'est valable que pour l'exposant au nom duquel il est délivré et que pour l'équipement figurant sur la demande. Toute cession partielle ou totale au profit d'un tiers des droits et obligations confirmés par l'avis d'admission est interdite. Les conventions particulières ne sont valables qu'à partir du moment où elles ont été confirmées par écrit par le commissariat du salon. L'organisateur attribue les emplacements et détermine la taille des stands en fonction du thème du salon et des possibilités offertes par les locaux, tout en s'efforçant de tenir compte, autant que possible, des souhaits exprimés par les exposants. La date de réception de la demande d'inscription n'entre pas en jeu dans la décision.

Les échanges d'emplacement sans le consentement du Commissariat du salon ne sont pas autorisés.

L'exposant est tenu de s'informer lui-même de l'emplacement, des dimensions exactes, des éventuels aménagements, etc. de son stand. Le Commissariat du salon informera en temps utile les exposants concernés au cas où il aurait l'intention de procéder à des changements sur les surfaces de stand déjà attribuées (travaux, réaménagement du stand, etc.). Si, pour des raisons objectives impérieuses, l'Organisateur est amené à changer l'emplacement du stand d'un exposant, il s'efforcera de lui attribuer un nouvel emplacement de même qualité.

L'exposant est en droit d'annuler sa participation dans un délai d'une semaine à partir de l'avis de changement d'emplacement. Toute demande de dommages-intérêts est exclue tant pour l'une que pour l'autre partie.

4 Entrées des visiteurs

Les entrées des visiteurs sont payantes selon un barème de prix fixé par l'organisateur.

5 Douanes

Il appartiendra à chaque exposant d'accomplir les formalités douanières pour les matériels et produits en provenance de l'étranger. L'organisateur ne pourra être tenu responsable des difficultés qui pourraient survenir lors de ces formalités, néanmoins il peut être disposé à faciliter cette tâche.

6 Tarifs de location des stands

Le prix de location du m² de stand en hall (y compris eau, et électricité, éclairage du pavillon, chauffage, nettoyage des allées, gardiennage) est joint en annexe dans le formulaire d'inscription.

La taille minimum du stand étant fixée à 09 m².

Les prix s'entendent HT avec la TVA légale à raiouter.

7 Résiliation du contrat

Les dispositions de l'alinéa 8 des conditions générales s'appliquent dès la confirmation de l'emplacement, notamment en cas d'annulation de la réservation d'un stand équipé SIPSA-FILAHA.

Conditions de paiement

L'échéance de règlement du prix de location du stand est indiquée sur la facture pro forma.

Merci de bien vouloir rappeler le numéro de la facture et le code client sur votre règlement.

9 Concurrence déloyale

L'exposant s'interdit expressément pendant toute la durée de la manifestation de se livrer à des actes de concurrence déloyale, tels que toutes enquêtes en dehors de son stand, ou la distribution d'objets promotionnels en dehors de son stand, pouvant donner lieu à un détournement à son profit des visiteurs de la manifestation.

10 Badges exposants et techniciens

Tout exposant se verra délivrer d'emblée 01 badge exposant / par 3m². Tout exposant pourra obtenir des badges supplémentaires et en faire la demande lors de la confirmation de sa participation sans dépasser au total 12 badges.

Les badges pour les techniciens chargés de l'installation et du démontage du stand seront fournis gratuitement dans les quantités demandées, sous réserve d'obtention du permis de construire pour les stands nus (délivré par les organisateurs).

11 Règlements techniques

L'exposant s'engage à respecter les règlements techniques édictés par les pouvoirs publics ou par l'organisateur et toutes les dispositions qu'ils contiennent en matière de travaux, de prévention des incendies, de construction et de sécurité.

11.1 Agencement des stands/ Présentation

La cloison arrière des stands dépassant 2, 50m de hauteur et contigüe aux stands voisins doit être décorée de manière neutre afin de ne pas perturber la présentation de ces derniers. Le titulaire d'un stand touchant directement le stand voisin mettra en place une cloison de séparation stable, d'un seul tenant, de couleur blanche et dépourvue de message publicitaire. Ces aménagements sont soumis à autorisation.

12 Nuisances sonores

Afin que tous les exposants du SIPSA-FILAHA puissent s'entretenir sans être incommodés, les événements sur stand (réceptions, musique, shows, etc... doivent obligatoirement être signalés.

13 Règles de sécurité et de préven tion des incendies

L'accès aux portes d'entrée et de sortie, sorties de secours, avertisseurs et bouches d'incendies, coffrets à distribution électrique et bouches d'aération et de ventilation doit être libre et accessible. L'utilisation d'une flamme nue pour la cuisson d'aliments, le chauffage et à des fins d'exploitation est interdite.

Conditions générales de location de surfaces d'exposition

Généralités

- 1. Inscription
- 2. Exposants groupés
- 3. Conclusion du contrat
- 4. Attribution du stand
- 5. Marchandises d'exposition
- 6. Paiement-Modalités
- 7. Responsabilité, assurance
- 8. Désistement- Non participation de l'Exposant
- 9. Cas de force majeure
- 10. Badges intervenants et titres d'accès pour exposants
- 11. Règlement intérieur
- 12. Règles générales, échéances
- 13. Conception et aménagement du stand
- 14. Surveillance, nettoyage
- 15. Installations techniques
- 16. Services de restauration
- 17. Réclamations et contestations

1 Inscription

1.1 Réservation de stand

L'inscription à un salon doit être effectuée au moyen d'un bulletin « Demande d'admission», rempli et dûment signé. Cette demande équivaut à une offre de contrat soumise à l'Organisateur, à laquelle l'exposant est lié jusqu'à début de la manifestation.

1.2 Contenu du contrat

Les principaux éléments du contrat sont

- a) Le dossier de participation.
- b) Réglement de participation au SIPSA-FILAHA
- c) Les Conditions générales de location de surfaces d'exposition.

En cas de divergences entre ces documents, les dispositions sont valables dans l'ordre ci-dessus.

1.3 Acceptation des conditions du contrat

Par la signature de la Réservation de stand, l'exposant reconnaît et accepte de manière ferme et contraignante les Conditions commerciales et les conditions de participation. Il s'engage à ce que le personnel employé par lui pendant la manifestation respecte également l'ensemble des termes du contrat.

2 Exposants groupés

Si plusieurs exposants désirent louer ensemble un emplacement, ils doivent désigner dans la Réservation de stand un représentant commun (exposant principal) auquel ils donnent tout pouvoir de négociation avec l'Organisateur.

L'exposant principal est responsable des défaillances des co-exposants qu'il représente au même titre que des siennes propres. Les co-exposants sont tenus pour débiteurs solidaires vis-à-vis de l'Organisateur.

3 Conclusion du contrat

3.1 Confirmation de commande

L'Organisateur décide de l'acceptation de l'offre et exprime son avis favorable par une confirmation de commande écrite (admission de l'exposant et des marchandises d'exposition).

3.2 Restrictions, exclusions

L'Organisateur peut, pour des raisons objectivement fondées et notamment par manque de place, refuser la participation de certains exposants ou réserver la participation à certaines manifestations à des groupes d'exposants déterminés lorsque ceux-ci concourent à atteindre le but d'une

manifestation. Les mêmes dispositions s'appliquent aux marchandises d'exposition.

3.3 Divergences par rapport à la demande de réservation

Si l'Organisateur accorde la réservation d'un stand à des conditions différentes de celles précisées par l'exposant dans la réservation (réduction ou extension de la superficie du stand, restrictions ou autres modifications), elle est liée pendant 2 semaines à cette nouvelle offre.

4 Attribution du stand

4.1 Principe

L'Organisateur attribue le stand selon le thème et la structure de chaque manifestation et en fonction de l'espace disponible. Les desiderata exprimés sont respectés dans la mesure du possible.

4.2 Modifications des stands voisins

L'exposant doit s'attendre à ce que les emplacements des stands voisins du sien aient été modifiés par rapport à leur situation au moment de la notification d'admission. Il ne peut en résulter aucune prétention à des dommages et intérêts.

4.3 Echanges, cession à des tiers

Tout échange du stand attribué avec celui d'un autre exposant ou toute cession complète ou partielle du stand à un tiers ne peuvent s'accomplir sans l'accord exprès de l'Organisateur.

La participation à des manifestations antérieures ne crée en faveur de l'exposant aucun droit à un emplacement déterminé.

5 Marchandises d'exposition

5.1 Enlèvement, échange des marchandises

Seules peuvent être exposées les marchandises ayant fait l'objet de l'accord conclu entre l'exposant et l'organisateur. Elles ne peuvent être retirées de leur emplacement d'exposition sans l'autorisation expresse de l'organisateur.

5.2 Exclusion de marchandises

L'organisateur est en droit d'exiger le retrait de certaines marchandises n'ayant pas fait l'objet du contrat de location de stand ou bien qui s'avèrent gênantes, dangereuses ou incompatibles avec le but de l'exposition;

5.3 Ventre directe

Dans le cas où elle n'est pas expressément permise, la vente directe n'est pas autorisée. Dans le cas où elle est permise, les marchandises doivent être pourvues d'étiquette de prix aisément lisibles. Il appartient à l'exposant de solliciter les autorisations commerciales et sanitaires nécessaires et de s'y conformer.

6 Paiement-Modalités

La totalité du montant des frais de participation devra être effectuée à réception de la facture proforma par chèque ou virement bancaire.

6.1 Paiement-Défaut

Faute d'avoir effectué le paiement à la date indiquée sur la facture pro forma :

- a) L'organisateur se réserve le droit d'interdire à l'exposant l'accès au montage des stands de la Manifestation.
- b) l'Organisateur se réserve la possibilité de

relouer l'emplacement à un autre exposant.

c) le montant de la facture est exigible à titre de dommages intérêts même en cas de relocation de l'emplacement à un autre exposant.

6.2 Réclamations

Toute réclamation concernant les factures doit être faite par écrit à l'Organisateur dans les 15 jours qui suivent la date de facturation.

7 Responsabilité, assurance

7.1 L'Organisateur souscrit une police d'assurance garantissant sa responsabilité civile en tant qu'organisateur pour toute la durée de l'exposition, délais d'installation et d'enlèvement compris.

Les dommages d'incendie, dégâts des eaux, détériorations résultant d'un fait accidentel causé aux biens des exposants et mettant en cause la responsabilité de l'organisateur, sont couverts par la dite police. Celle-ci couvre toute la durée de l'exposition, délais d'installation et d'enlèvement compris (la veille de l'ouverture et 24 heures après la fermeture).

7.2 L'exposant est responsable en vertu des dispositions légales. Il est recommandé de souscrire une assurance garantissant sa responsabilité civile vis-à-vis des tiers en sa qualité d'exposant.

D'autre part, il est conseillé aux exposants, pour les risques d'incendie, de dégâts des eaux, de vol concernant ses propres matériels, biens ou marchandises, de souscrire les assurances dommages qui conviennent.

7.3 Pour le cas où la responsabilité de l'Organisateur serait engagée, toute réclamation, pour être recevable, devra être faite par écrit auprès de l'Organisateur et en cas de vol, auprès de la gendarmerie ou des services de police. Les réclamations non formulées dans les 5 jours qui suivent la manifestation ne seront pas prises en considération.

8 Désistement - Non participation de l'Exposant

8.1 Désistement/ non participation de l'Exposant

Toute annulation de la part de l'exposant doit être notifiée à l'organisateur par écrit.

En cas d'annulation totale ou partielle (réduction de surface), par l'Exposant, de sa participation au salon et/ ou de sa commande de stand équipé, à quelque date que ce soit et qu'elle qu'en soit la cause, ce dernier reste intégralement redevable du prix de sa participation. Ainsi, les sommes déjà versées au titre de location de stand et / ou de sa commande de stand équipé demeurent acquises à l'organisateur et les sommes restant le cas échéant dues, deviennent immédiatement exigibles ; le tout même en cas de relocation du stand à un autre Exposant.

8.2 Désistement de l'Organisateur

L'Organisateur est autorisé à se désister dans les cas suivants :

- a) Le montant intégral du loyer n'a pas été perçu à la date indiquie sur la proforma.
- b) Le stand n'est visiblement pas occupé en temps voulu, soit au plus tard 24 heures après l'inauguration officielle de la manifestation.
- c) L'exposant contrevient au règlement intérieur et s'y obstine même après avertissement.

L'Organisateur peut prétendre à des dommages et intérêts dans les cas cités ci-dessus. Les dispositions définies à l'article 8.1 s'appliquent également dans ce contexte.

9 Cas de force majeure

9.1 Annulation de la manifestation

En cas de force majeure, s'il devenait impossible à l'Organisateur de disposer des locaux nécessaires, afin d'assurer la tenue de la Manifestation, l'Organisateur se réserve le droit d'annuler la Manifestation à tout moment, en avisant par écrit les exposants qui n'auraient droit dans ce cas à aucune compensation, ni indemnité, de ce fait.

Les sommes restant disponibles, après le paiement de toutes dépenses engagées, seront réparties entre les exposants au prorata des sommes versées par eux, sans qu'ils puissent, de convention expresse, exercer un recours, à quelque titre et pour quelque cause que ce soit contre l'Organisateur.

9.2 Réalisation de la manifestation à une date ultérieure

Si l'organisateur est en mesure de réaliser la manifestation annulée à une date ultérieure, elle doit en avertir immédiatement l'exposant. Celui-ci peut se désister dans le délai d'une semaine après réception de ce communiqué, auquel cas aucun loyer ne sera dû.

9.3 Manifestation entamée

Si l'Organisateur doit, pour des raisons de force majeure, interrompre une manifestation déjà commencée ou en réduire la durée, l'exposant ne peut prétendre à aucun remboursement ou réduction du loyer du stand.

10 Badges intervenants et titres d'accès pour exposants

10.1 Badges-intervenants

Des badges – intervenants seront remis aux exposants et aux personnes engagées par lui pour la durée de la construction et du démontage de l'exposition. Ces titres sont valables uniquement pendant ces deux périodes et ne donnent pas accès au Parc des Expositions pendant la manifestation proprement dite.

Attention: la délivrance des badges intervenant est conditionnée par la récupération de permis de construire. Les exposants sont tenus donc de se munir du permis de construire avant la récupération des badges.

10.2 Cartes d'invitations pour exposants

Pour la durée de l'exposition ou du salon, un nombre limité de titres d'accès gratuits à la manifestation est remis à l'exposant et à son personnel (50 invitations) et 5 badges/3m2.

10.3 Réglementation commune

Les titre d'accès sont établis par nom de société et pays.

Dans le cas d'une participation collective, les titres d'accès à la manifestation sont remis au seul exposant principal. Tous les titres d'accès supplémentaires seront facturés.

11 Règlement intérieur

11.1 Places de stationnement

Le parking étant gratuit, l'exposant ne peut prétendre à une place réservée.

11.2 Accès au Parc des Expositions

Pendant la durée de la manifestation, les véhicules ne disposant pas d'une autorisation d'accès ou d'une vignette de stationnement ne pourront accéder au Parc des Expositions. Les détails concernant la livraison de marchandises ou de matériel sont fixés par les Conditions de participation.

12 Règles générales, échéances

12.1 Echéances

Les horaires de construction et de démontage sont fixés par les Conditions particulières de participation.

12.2 Démontage

a) Autorisation d'enlèvement des marchandises :

Après la clôture de l'exposition du salon, les marchandises peuvent être enlevées uniquement sur présentation d'une autorisation spéciale. Cette autorisation est délivrée au locataire du stand une fois la facture du loyer du stand acquittée.

b) Horaires de démontage :

Les stands ne peuvent être évacués qu'après la clôture définitive de la manifestation. La durée prévue pour les opérations de démontage est à respecter absolument. Passé ce délai, l'Organisateur se réserve le droit de faire démonter le stand, d'entreposer les marchandises, le tout aux frais de l'exposant. L'Organisateur n'est pas responsable des pertes ou dommages infligés aux marchandises d'exposition, sauf en cas de fait intentionnel ou de négligence grossière de sa part.

13 Conception et aménagement du stand spécifique Constructeurs Agrées SIPSA

a) Les souscripteurs de stands Nu et qui optent pour nos constructeurs exclusifs agrées bénéficierons d'un tarif privilégié. *** (voir rubrique « construction de votre stand » en page 4 du dossier de participation).

Ces derniers bénéficieront d'un permis de construire sans taxe ni redevances et de badges constructeur lors du montage.

b) Les souscripteurs de stands Nu qui désirent construire leur stand par eux même, ou par un constructeur de leur choix ce dernier doit faire une demande d'agrément auprès de EXPOSIA pour obtenir le permis de construire etrégler une taxe forfaitaire au prorata de leur surface àconstruire et ainsi obtenir les badges constructeur exigé lors du montage. L'accès au montage des stands ne sera pas autorisé sans badges spécifiques délivrés par EXPOSIA.

A noter que La taxe d'intervention des prestataires demandée par la SAFEX n'entre pas en considération avec l'agrément constructeur et l'obtention du permis de construire demandée par l'organisateur du SIPSA EXPOSIA.

La fourniture d'un projet d'aménagement du stand et d'implantation de matériels devra être obligatoirement soumis à l'approbation de l'organisateur dans les délais indiqués par celui-ci.

Le constructeur doit remettre à l'Organisateur les plans de construction de son stand en deux exemplaires (plan de masse et vue de face) pour obtention du permis de construire.

13.2 Aspect extérieur

Le stand d'exposition doit s'insérer harmonieusement dans le plan général de l'exposition. L'Organisateur se réserve le droit d'interdire la construction de tout stand qui ne satisfait pas à ces impératifs d'ordre esthétiques.

13.3 Fonctionnement pendant les heures d'ouverture

Le stand doit être équipé et aménagé, occupé par un personnel compétent, pendant toute la durée de l'exposition ou du salon.

14 Surveillance générale, nettoyage

- a) La surveillance des halls est à la charge de l'Organisateur. Celle-ci est uniquement responsable des dommages causés en cas de négligence grossière. Il appartient à l'exposant de faire procéder lui-même à la surveillance de son stand. Il est recommandé de contracter une assurance couvrant les risques éventuels. Pendant la nuit, les objets précieux et facilement transportables doivent être retirés du stand. Avant d'engager des vigiles pour la surveillance de son stand, l'exposant doit obtenir l'autorisation écrite de l'Organisateur.
- b) L'Organisateur se charge du nettoyage général des stands aménagés et des allées. Le nettoyage du stand spécifique et spécial est à la charge de l'exposant ; il doit être effectué quotidiennement, avant l'ouverture de la manifestation.
- c) L'exposant ou le constructeur du stand mandaté par l'exposant est responsable de l'enlèvement des ordures et des déchets qu'il a lui-même occasionnés.

15 Installations techniques

L'approvisionnement en électricité, eau et gaz, la mise à disposition de la connexion internet et autres prestations fournies à l'intérieur des halls sont assurés par la Safex ou les entreprises agrées par l'Organisateur.

16 Services de restauration

Les espaces de restauration mis à la disposition des exposants se trouvent au Parc des Expositions.

17 Réclamations et contestations

Toute réclamation devra être effectuée par lettre recommandée avec avis de réception dans les dix jours suivant la clôture de la Manifestation. En cas de contestation, seul le texte algérien fait foi et seuls les tribunaux d'Alger sont compétents.

Règlement particulier

1 Les exposants

Il est expressément interdit aux exposants de céder, sous-louer ou échanger, à quelque titre que ce soit, tout ou une partie de l'emplacement qui leur a été attribué. Tout co-exposant doit obligatoirement être déclaré par l'exposant direct à l'organisateur.

2 Guide de l'exposant

Tous les renseignements concernant les détails de la participation de l'exposant au Salon lui sont fournis dans le "Guide de l'Exposant" adressé à chaque participant après attribution des stands. Le Guide de l'Exposant comprend notamment les bons de commande pour les cartes d'invitation, les mesures de sécurité, douanes, transport, vente sur place ainsi que des directives pour l'aménagement des stands, et autres adresses utiles.

3 Aménagement des stands

Les exposants trouveront des directives à ce sujet dans le Guide de l'Exposant, adressé après attribution des stands. Ils s'engagent à s'y conformer.

4 Sécurité

Les exposants sont tenus de se conformer strictement à toutes les règles de sécurité. Les exposants doivent doter leurs d'extincteurs en état de marche. Tout le matériel inflammable servant à l'aménagement et à la décoration des stands doit répondre à toutes les règles de sécurité. Les installations électriques doivent être conformes aux normes et répondre à toutes les conditions de sécurité. En cas de constatation de défectuosités dans l'installation électrique, la fourniture de courant sera suspendue jusqu'à ce qu'il soit remédié à ces défectuosités. En cas de panne de courant électrique, la SAFEX ne prend aucune responsabilité pour les pertes et dommages qui pourraient éventuellement en résulter.

Les installations prévoyant l'utilisation de bouteilles à gaz doivent répondre à toutes les conditions de sécurité. La responsabilité de l'exposant demeure entière.

Lors des travaux de montage des stands, les exposants sont tenus de laisser un accès libre pour l'installation électrique, d'eau et des diverses canalisations.

Aucun travail à l'intérieur des pavillons et stands ou sur les surfaces à l'air libre susceptibles de

modifier les emplacements ne pourra être entrepris qu'après autorisation préalable et écrite de la SAFEX. Il est formellement interdit d'ériger des constructions et de procéder à des travaux de nature à entraver la lutte contre l'incendie.

Les exposants ne doivent sous aucun prétexte, empiéter hors des emplacements attribués par l'organisateur. Ils veilleront tout particulièrement à ce qu'aucune marchandise ou objet de quelque nature que ce soit n'encombre les pelouses, passages, allées aménagés à l'intérieur et à l'extérieur des pavillons. Les stands où il sera procédé à la dégustation devront être pourvus en eau pendant toute la durée de la manifestation. Ils devront, en outre, se conformer aux règles d'hygiène et à toute instruction que la SAFEX et/ou l'organisateur sera amené à donner dans ce domaine.

Sont exclues de la manifestation, les matières explosives actives, fulminantes et/ou fumigènes et toute matière que la SAFEX et/ou l'organisateur estimera dangereuse ou de nature à incommoder les exposants et les visiteurs.

5 Services techniques

Il est strictement interdit de construire en dur sur les emplacements, de creuser le sol, le plafond et les murs ainsi que les piliers des pavillons.

En cas d'inobservation dûment constatée par la SAFEX, les travaux seront immédiatement arrêtés et les réfections opérées aux frais de l'exposant contrevenant ; l'Organisateur se réserve le droit d'annuler la participation du contrevenant sans contrepartie aucune.

Aucun matériel de construction, de décoration ou d'exposition ne doit être adossé contre les murs, piliers ou vitres des pavillons. Le dos des stands, visible à travers les baies vitrées, doit obligatoirement être décoré. Les bouches d'incendie doivent être en vue et accessibles. Il est expressément interdit de coller les moquettes directement sur le sol des pavillons. Les fils électriques ne doivent pas être apparents.

Tout dommage constaté entraînera une facturation en conséquence.

6 Assurances – prestations diverses

L'organisateur prend en charge l'assurance des allées, des passages, des pavillons et des infrastructures en responsabilité civile.

Sous aucun prétexte, les exposants ne doivent abandonner sur les allées et autres voies d'accès, les emballages vides. Les emballages vides destinés à être réutilisés après la manifestation doivent être obligatoirement acheminés et entreposés dans un parc à emballages désigné par la SAFEX et/ou l'organisateur.

7 Circulation dans l'enceinte du palais des expositions

Exceptionnellement les véhicules des exposants sont admis dans l'enceinte du palais des expositions pour approvisionner leurs stands selon les horaires et conditions fixés par la SAFE X.

8 Dispositions spéciales

L'exposant doit faire son affaire de la protection intellectuelle des matériels, produits et services qu'il expose (brevets, marques, modèles...), cela conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur. Ces mesures doivent être prises avant la présentation des matériels, produits ou services, l'organisateur n'acceptant aucune responsabilité dans ce domaine, notamment en cas de litige avec un autre exposant ou un visiteur.

La SAFEX et l'organisateur déclinent toute responsabilité en cas de violation, par l'exposant, des lois et règlements en matière de droits d'auteurs.

La manifestation sera ouverte aux visiteurs, selon un horaire établi par l'organisateur. Aucune indemnité ne sera payée aux exposants en cas de modification d'horaires. Au cas où, par décision de l'organisateur, la manifestation ne pourrait avoir lieu, les demandes de participation seront annulées et les sommes versées restituées à chacun des exposants sans indemnité.